PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES
SECRETARIAT GENERAL DU
CONSEIL DES MINISTRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix
-:-:-:-:-:-

DECRET N°77/680 DU 12 DECEMBRE 1977 confirmant Monsieur LENGA Placide, Magistrat de Ier Grade, 2ème groupe, 2°échelon dans les fonctions d'Avocat Général près la Cour Suprême et la Cour d'Appel.-

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.-

Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977;
Vu l'Acte n°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions;
Vu l'Acte n°001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti;
Vu le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu l'Ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo;
Vu le décret n°77/570 du 11/11/77 portant organisation du Ministère de la Justice et du Travail;
Vu le décret 77/571 du 11/11/77 portant institution, organisation et attributions du Secrétariat Général à l'Administration Judiciaire;
Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion du 5 Novembre 1977,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur Placide LENGA, Magistrat de 1er grade, 2ème groupe, 2e échelon, Avocat Général près la Cour Suprême et la Cour d'Appel est confirmé dans ses fonctions.

...../.....

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué.

Fait à Brazzaville, le 12 DECEMBRE 1977

Général Joachim [illegible]

Par le Président du Comité Militaire du Parti, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres,

Le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

P/Le Ministre des Finances,

Le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre Chargé du Plan,

[illegible] P T T A.-

Le Ministre de la Justice et du Travail, Garde des Sceaux,

Alphonse MOUISSOU-POUATI.